

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Ange-Gardien, tenue le 10 février 2014, à 20 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Mario Carrier, M. Charles Choquette, M. Rhéal Grenier, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

1 Assemblée de janvier 2014

- 1.1 Adoption du procès-verbal du 13 janvier 2014
- 1.2 Adoption du procès-verbal du 27 janvier 2014

2 Assemblée du 10 février 2014

- 2.1 Liste des comptes à payer 2013 et 2014

Période de questions

3 Administration générale

- 3.1 Conseil municipal
 - 3.1.1 Choix d'un aviseur légal pour 2014
 - 3.1.2 Demande d'appui de la députée Marie Bouillé pour l'unité de médecine familiale à Iberville
 - 3.1.3 Reconnaissance de la semaine de la persévérance scolaire
 - 3.1.4 Adoption du règlement décrétant un code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal de la municipalité de Ange-Gardien
- 3.2 Gestion financière et administrative

4 Sécurité publique

- 4.1 Service de police
- 4.2 Service des Incendies
 - 4.2.1 Rapports d'événements
 - 4.2.2 Réparation du véhicule 255 et location d'un véhicule de remplacement

5 Transport & bâtiment

- 5.1 Voirie & réseau routier
 - 5.1.1 Soumissions pour lignage et marquage du territoire
 - 5.1.2 Autorisations de soumissions et appels d'offres

6 Hygiène du milieu

- 6.1 Relocalisation d'un trop-plein d'égout sanitaire

7 Aménagement, urbanisme et développement

- 7.1 Aménagement, urbanisme et zonage
 - 7.1.1 Demande à la CPTAQ, Ferme Beho inc.
 - 7.1.2 Dérogation mineure au 122, Route 235

- 7.1.3 Dérogation mineure au 338, rue Robert
- 7.1.4 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de permis et certificat
- 7.1.5 Adoption du règlement 757-14 concernant l'épandage pour l'année 2014
- 7.1.6 Avis de motion – Projet de règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration Architectural (P.I.I.A.)
- 7.1.7 Résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation Pour le P.I.I.A.
- 7.1.8 Avis de motion – Modification aux règlements de zonage
- 7.1.9 Adoption du premier projet de modification aux règlements de zonage
- 7.2.0 Avis de motion – Modification aux règlements de lotissement
- 7.2.1 Adoption du premier projet de modification aux règlements de lotissement

8 Loisirs et culture

- 8.1 Activités récréatives et culturelles
 - 8.1.1 Modification de la résolution 12-317-13
 - 8.1.2 Demande de subvention au Programme d'accompagnement pour personnes handicapées au camp de jour 2014
 - 8.1.3 Demande de contribution au camp de jour à la Friperie de l'Ange
 - 8.1.4 Organisation du camp de jour
 - 8.1.5 Demande de permis de réunion pour la Fête nationale
 - 8.1.6 Demande de subvention au Mouvement National

8.2 Infrastructures

9 Divers & affaires nouvelles

- 9.1 Autorisation de signataires – cession d'une partie du rang Rosalie
- 9.2 Autres documents

Période de questions

Correspondance

- Co-1 Ministère des transports – Suivi pour l'acquisition du lot 3 974 721
- Co-2 Ville de Farnham – Suivi pour la demande de subvention à Service ambulancier Farnham
- Co-3 Maison de Jeunes des Quatre Lieux – Demande de commandite
- Co-4 Fondation Centre Hospitalier de Granby – Demande de commandite
- Co-5 École Jean-Jacques-Bertrand – Don pour bourses d'honneur
- Co-6 AGC – Offres de services
- Co-7 Réseau Québécois de Villes et Villages en Santé – Fête des voisins 2014
- Co-8 Québec Municipal – Réseau Wi-Fi dans bâtiments municipaux
- Co-9 Gouvernement du Québec – Célébrons ensemble notre drapeau
- Co-10 Enviro-Guide A.L. inc. – Mise en demeure
- Co-11 Solidarité rurale du Québec – Invitation à la 20^e conférence nationale
- Co-12 Table régionale de concertation des aînés de la Montérégie – Colloque 2014
- Co-13 Ministère des transports – Suivi pour le nettoyage de conduite pluviale obstruée
- Co-14 Festival du Triangle Noir – Demande de commandite
- Co-15 MRC de Rouville – Appui à la création d'un pôle logistique à Contrecoeur
- Co-16 Commission scolaire des Hautes-Rivières – Plan triennal
- Co-17 Leucan – Demande de commandite
- Co-18 MAMROT – Code d'éthique et de déontologie
- Co-19 Comité d'Alphabétisation Locale de Marieville (CALM) - Demande de commandite

VÉTO DU MAIRE SUR LA RÉOLUTION NUMÉRO 01-005-14

M. le maire, Yvan Pinsonneault, informe les membres du Conseil qu'à la suite de la formation suivie à la MRC de Rouville, où tous les membres du conseil ont rencontré et semblé apprécier M^e Hélène Francis du cabinet d'avocats *Paradis, Lemieux, Francis*, il a exercé son droit de véto sur la résolution numéro 01-005-14 relative au choix d'un aviseur légal pour 2014 et que celle-ci leur sera soumise à nouveau pour délibérations.

RÉSOLUTION 02-029-14

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2014

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2014.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-030-14

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 JANVIER 2014

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 janvier 2014.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-031-14

ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2013 et 2014

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer.

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

- Paiements directs par ACCES D : 17 679.84 \$
- Fournisseurs : 286 694.23 \$
- Déboursés directs : 42 647.01 \$
- Salaires : 35 986.10 \$

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

**VÉTO DU MAIRE SUR LA RÉOLUTION NUMÉRO 01-005-14
CHOIX D'UN AVISEUR LÉGAL POUR 2014**

Considérant que M. le maire, Yvan Pinsonneault, a exercé son droit de véto sur la résolution numéro 01-005-14 relative au choix d'un aviseur légal pour 2014, celle-ci est soumise à nouveau pour délibérations :

Considérant que le cabinet d'avocats Monty Coulombe s.e.n.c. a présenté à la Municipalité de Ange-Gardien une entente de services de première ligne qui consiste en un contrat annuel de consultations générales au coût de 750 \$ plus taxes pour l'année 2014;

En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu d'accepter l'entente de services de première ligne du cabinet Monty Coulombe s.e.n.c. telle que proposée, au montant de 750 \$ plus taxes.

M. le maire, Yvan Pinsonneault, appelle une proposition. Aucun membre du conseil ne propose l'adoption de la résolution 01-005-14, elle est donc réputée rejetée.

**RÉSOLUTION 02-032-14
CHOIX D'UN AVISEUR LÉGAL POUR 2014**

Considérant que le cabinet d'avocats *Paradis, Lemieux, Francis* a présenté à la Municipalité de Ange-Gardien une offre de services qui consiste en un contrat annuel de consultations générales au coût de 500 \$ plus taxes pour l'année 2014;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'accepter l'offre de services présentée par *Paradis, Lemieux, Francis*, au montant de 500 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 02-033-14
DEMANDE D'APPUI DE LA DÉPUTÉE MARIE BOUILLÉ POUR L'UNITÉ DE
MÉDECINE FAMILIALE À IBERVILLE**

Considérant que depuis les dernières années, la circonscription d'Iberville a subi un exode de ses services de santé de proximité;

Considérant que Madame la Députée, Marie Bouillé, a choisi de défendre un projet de médecine familiale (UMF) qui devrait voir le jour dans la prochaine année dans le Haut-Richelieu, mais que présentement un litige au niveau de l'emplacement en ralentit le processus;

Considérant que Madame la Députée, Marie Bouillé, sollicite l'appui de municipalités pour que la future unité de médecine familiale s'installe dans l'axe Conrad-Gosselin, entre le boulevard d'Iberville et le Chemin des Patriotes Est;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'appuyer Madame la Députée, Marie Bouillé, dans ses démarches visant à ce qu'une unité de médecine familiale voit le jour dans le Haut-Richelieu et qu'elle s'installe dans l'axe Conrad-Gosselin, entre le boulevard d'Iberville et le Chemin des Patriotes Est.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-034-14

RECONNAISSANCE DE LA SEMAINE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

Considérant que l'éducation est un instrument essentiel au développement d'une société qui permet non seulement aux individus de se doter de connaissances pour obtenir des emplois qualifiés et ainsi augmenter leurs revenus, mais également d'obtenir des bénéfices très importants en termes de santé (meilleure alimentation, prévention et lutte contre les maladies, épanouissement personnel, insertion sociale, etc.);

Considérant que le taux de décrochage scolaire en Montérégie Est (taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification en formation générale des jeunes) demeure élevé;

Considérant que l'objectif de hausser le taux de diplomation ou de qualification à 80% chez les moins de 20 ans d'ici 2020 est annoncé dans la Stratégie d'action *L'école, j'y tiens!*

Considérant que la réussite éducative est l'un des enjeux prioritaires du Plan quinquennal de développement durable 2013-2018 de la CRÉ de la Montérégie Est;

Considérant que la CRÉ de la Montérégie Est a mis en place un Comité régional de concertation intersectoriel en réussite éducative composé d'une vingtaine de réseaux régionaux issus des secteurs de l'éducation (francophone et anglophone), de la jeunesse, des affaires, de l'employabilité, du municipal, de la santé et des services sociaux et de la petite enfance;

Considérant que ce comité s'est donné pour mission de réunir et d'arrimer les efforts concertés des acteurs de la région pour valoriser la culture de l'éducation et favoriser la réussite éducative au bénéfice du développement durable de la Montérégie Est;

Considérant que les impacts économiques de l'abandon scolaire au secondaire sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

Considérant qu'avoir un diplôme d'études secondaires (D.E.S.), selon l'économiste Pierre Fortin, permet à un jeune de gagner 450 000 \$ de plus au cours de sa vie active, contribuant ainsi à financer les services publics par l'entremise des impôts et taxes;

Considérant que, selon une étude canadienne, les non-diplômés sont plus nombreux à ne pas exercer le droit de vote; à ne pas s'impliquer dans leur milieu de vie et à avoir des problèmes de santé;

Considérant que les municipalités et les MRC par le biais de politiques familiales, culturelles, de loisir, etc. offrent des milieux de vie permettant :

- Aux jeunes de se développer et de réaliser leur plein potentiel les amenant ainsi à persévérer et à favoriser leur réussite éducative;
- Aux familles de bénéficier de services et d'infrastructures visant à améliorer leur qualité de vie et ainsi être soutenues dans leur rôle de parents et de grands-parents;

Considérant que les *Journées montérégiennes de la persévérance scolaire* se veulent un temps fort dans l'année d'une part pour démythifier le décrochage scolaire, en parler avec les jeunes, les encourager à persévérer ou les féliciter dans leurs efforts; d'autre part pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire;

Considérant que les écoles primaires, secondaires, centres d'éducation des adultes, centres de formation professionnelle, cégeps, organismes communautaires jeunesse et à la famille, chambres de commerce, organismes d'employabilité, instances politiques et gouvernementales réaliseront des activités diverses lors des *Journées montérégiennes de la persévérance scolaire* et que les médias seront aussi sollicités pour en parler;

Considérant que les *Journées montérégiennes de la persévérance scolaire* figurent au plan d'action régional en réussite éducative de la CRÉ Montérégie Est;

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Mario Carrier et résolu de déclarer la 3^e semaine de février comme étant la semaine des *Journées montérégiennes de la persévérance scolaire* dans notre municipalité;

D'appuyer la CRÉ Montérégie Est, son comité régional de concertation en réussite éducative et l'ensemble de ses partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – dans leurs efforts, afin que le plus grand nombre de jeunes de Montérégie Est obtiennent un premier diplôme ou qualification et ainsi contribuer à l'atteinte de l'objectif de diplomation fixé par le gouvernement du Québec;

D'agir à titre de « Facteur » de persévérance scolaire, de promouvoir et de valoriser la persévérance scolaire à tout moment;

De faire parvenir copie de cette résolution à la CRÉ Montérégie Est.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-035-14

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 758-14 DÉCRÉTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'adopter le règlement numéro 758-14, décrétant un code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal de la municipalité de Ange-Gardien.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

RÉSOLUTION 02-036-14

RÉPARATION DU VÉHICULE 255 ET LOCATION D'UN VÉHICULE DE REMPLACEMENT

Considérant que certains véhicules du service des incendies doivent être soumis à une inspection annuelle et rencontrer des normes minimales, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'accepter la soumission du 21 janvier 2014 de *Aréo-Feu* au montant de 7 485,91 \$, plus taxes, pour la réparation du camion autopompe numéro 255 du service des incendies.

Il est également résolu d'autoriser M. Philippe Chartrand à signer les documents relatifs au véhicule de courtoisie qui sera fourni par *Aréo-Feu* pendant la réparation du véhicule numéro 255.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-037-14

SOUSSIONS POUR LIGNAGE ET MARQUAGE DU TERRITOIRE

Considérant les soumissions reçues pour le lignage et le marquage des rues, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'accorder un contrat à Lignes Maska au montant de 10 626,48 \$, plus taxes, telle la soumission du 6 février 2014.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-038-14
AUTORISATIONS DE SOUMISSIONS ET APPELS D'OFFRES

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'autoriser les services techniques ou la directrice générale à procéder à la préparation interne ou externe des documents d'appels d'offres et de procéder à l'envoi de ceux-ci selon les normes établies en matière d'appel d'offres, pour les travaux prévus au rapport de la directrice des services techniques, Mme Patricia Debel.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-039-14
MANDAT À AVIZO EXPERTS-CONSEILS - RELOCALISATION D'UN TROP-PLEIN D'ÉGOUT SANITAIRE

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la relocalisation d'un trop-plein d'égout sanitaire en bordure de la route 235, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu de donner un mandat à Avizo Experts-Conseils pour la préparation de plans et devis ainsi que l'accompagnement de la Municipalité dans les demandes d'autorisations auprès du ministère des Transports du Québec, telle l'offre de services du 22 janvier 2014.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-040-14
DEMANDE À LA CPTAQ, FERME BEHO INC.

Considérant la demande d'autorisation d'aliénation et de lotissement, présentée par Ferme Beho inc, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) relativement au lot 3 515 993, situé sur le territoire de la Municipalité de Ange-Gardien et appartenant à M. Mario Bérard;

Considérant que l'entreprise Ferme Beho inc. exploite déjà une portion du lot 3 515 993 appartenant à M. Mario Bérard;

Considérant que les deux nouvelles propriétés à être créées continueront d'être cultivées et exploitées par les deux parties;

Considérant que l'autorisation du lotissement et l'aliénation permettrait à une jeune entreprise agricole d'être plus prospère et d'assurer une relève;

Considérant que la demande respecte la réglementation municipale;

Considérant que le secteur se trouve dans une zone à fort potentiel agricole;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien appuie la demande d'autorisation d'aliénation et de lotissement présentée par Ferme Beho inc. à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) relativement au lot 3 515 993 à Ange-Gardien.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-041-14
DÉROGATION MINEURE AU 122, ROUTE 235

Considérant la demande de dérogation mineure soumise au Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) de la Municipalité de Ange-Gardien relative à la propriété située au 122, route 235 à Ange-Gardien, qui consiste à remplacer et déplacer deux enseignes sur poteau, accessoires à l'usage du service à l'auto du restaurant Tim Hortons;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) de la Municipalité qui est favorable à l'acceptation de la dérogation mineure pour les raisons suivantes :

- Les enseignes ont été remplacées et déplacées et cela n'affecte pas le nombre total d'enseignes existantes pour ce terrain;
- La nouvelle localisation des enseignes n'affecte pas les commerces environnants;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'accepter la dérogation mineure du 122, route 235 relative aux remplacements et déplacements de deux enseignes sur poteau, accessoires à l'usage du service à l'auto du restaurant Tim Hortons.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-042-14
DÉROGATION MINEURE AU 338, RUE ROBERT

Considérant la demande de dérogation mineure soumise au Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) de la Municipalité de Ange-Gardien relative à la propriété située au 338, rue Robert à Ange-Gardien qui consiste à diviser le lot 3 517 662, adjacent à une rue privée, en deux lots, dont un des deux lots aurait une profondeur de 30.48 mètres au lieu de la profondeur minimale requise à la réglementation, soit 45 mètres.

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) de la Municipalité qui est favorable à l'acceptation de la dérogation mineure pour les raisons suivantes :

- La superficie utilisable du terrain, même après avoir enlevé la bande riveraine, est considérable;
- La création d'un autre lot contribue à maximiser l'utilisation des infrastructures implantées;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu que le conseil de la Municipalité de Ange-Gardien accepte la dérogation mineure du 338 rue Robert, relative à la division du lot 3 517 662, adjacent à une rue privée, en deux lots, dont un des deux lots aurait une profondeur de 30.48 mètres au lieu de la profondeur minimale requise à la réglementation, soit 45 mètres.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS

Avis de motion est donné par M. Jonathan Alix que sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement modifiant le règlement de permis et certificats afin de modifier les dispositions concernant les interventions régies par certificats d'autorisation, les documents d'accompagnement requis pour une galerie et les tarifs des permis et certificats.

RÉSOLUTION 02-043-14

ADOPTION DU RÈGLEMENT 757-14 CONCERNANT L'ÉPANDAGE POUR L'ANNÉE 2014

Il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'adopter le règlement numéro 757-14 concernant l'épandage pour l'année 2014.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.)

Avis de motion est donné par M. Rhéal Grenier que sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, un projet de règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

RÉSOLUTION 02-044-14

RÉSOLUTION POUR FIXER LA DATE, L'HEURE ET LE LIEU DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE P.I.I.A.

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'adopter le projet du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) n° 759-14.

Ce règlement aura pour objet de créer le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) pour la Municipalité d'Ange-Gardien;

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 10 mars 2014, à 19 h 00, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS DE ZONAGE

Monsieur Jonathan Alix donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- de créer une nouvelle zone résidentielle intitulée « 120 »;
- d'agrandir la zone 117 à même une partie de la zone 118;
- de créer une nouvelle classe d'usage résidentielle « Habitations unifamiliales en rangées »;
- de mettre à jour et d'ajouter des dispositions concernant les projets intégrés;
- de modifier des dispositions concernant les bâtiments accessoires, les ventes de garages, l'aménagement des espaces libres, l'abattage d'arbre et les animaux de fermes complémentaires à un usage principal.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

RÉSOLUTION 02-045-14

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 760-14 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 617-05 ET SES AMENDEMENTS

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'adopter le premier

projet de règlement numéro 760-14 amendant le règlement de zonage 617-05 et ses amendements.

Le présent projet de règlement numéro 760-14 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- de créer une nouvelle zone résidentielle intitulée « 120 »;
- d'agrandir la zone 117 à même une partie de la zone 118;
- de créer une nouvelle classe d'usage résidentielle « Habitations unifamiliales en rangées »;
- de mettre à jour et d'ajouter des dispositions concernant les projets intégrés.
- de modifier des dispositions concernant les bâtiments accessoires, les ventes de garages, l'aménagement des espaces libres, l'abattage d'arbre et les animaux de fermes complémentaires à un usage principal.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 10 mars 2014, à 19 h 15, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS DE LOTISSEMENT

Avis de motion est donné par M. Jonathan Alix que sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement modifiant le règlement de lotissement.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de lotissement afin :

- d'ajouter la définition du terme « bâtiment en rangée »;
- d'ajouter des dimensions minimales des lots ou terrains pour une habitation en rangée;
- d'abroger les dimensions minimales pour les projets intégrés d'habitations;
- de modifier des dispositions concernant les lots adjacents à une rue privée et les méthodes d'évaluation pour les lots visés par les frais de parc.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

RÉSOLUTION 02-046-14

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 761-14 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 618-05

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 761-14 amendant le règlement de lotissement numéro 618-05.

Le présent projet de règlement n° 761-14 aura pour objet de modifier le règlement de lotissement afin :

- d'ajouter la définition du terme « bâtiment en rangée »;
- d'ajouter des dimensions minimales des lots ou terrains pour une habitation en rangée;
- d'abroger les dimensions minimales pour les projets intégrés d'habitations;
- de modifier des dispositions concernant les lots adjacents à une rue privée et les méthodes d'évaluation pour les lots visés par les frais de parc.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 10 mars 2014, à 19 h 30, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-047-14 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 12-317-13

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications à la résolution 12-317-13;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu que la résolution 12-317-13 soit modifiée ainsi :

« Considérant que le bilan du comité Pro-Piste de la saison 2013 pour l'entretien de la piste cyclable La Montérégiade a été déposé, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien dépose le rapport au ministère des Transports afin d'obtenir une subvention relative à l'entretien de ladite piste et confirme sa participation financière de 16 799,78 \$ pour la saison 2013. »

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-048-14 DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT POUR PERSONNES HANDICAPÉES AU CAMP DE JOUR 2014

Considérant l'organisation par la Municipalité d'un camp de jour pendant la période estivale, destiné aux enfants de 5 à 12 ans, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'acheminer une demande de subvention au ministère de l'Éducation, du

Loisir et du Sport dans le cadre du Programme d'accompagnement pour les personnes handicapées.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-049-14

DEMANDE DE CONTRIBUTION AU CAMP DE JOUR À LA FRIPERIE DE L'ANGE

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu de mandater Mme Jennie Rainville, directrice du service des loisirs, à réitérer la demande de participation financière adressée à la Friperie de l'Ange pour l'accompagnement des enfants ayant des besoins particuliers.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-050-14

ORGANISATION DU CAMP DE JOUR

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser l'embauche de Mme Alexandra Vincent comme coordonnatrice au camp de jour pour la saison 2014 aux conditions proposées par Mme Jennie Rainville, directrice du service des loisirs, dans son rapport du 10 février 2014.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-051-14

DEMANDE DE PERMIS DE RÉUNION POUR LA FÊTE NATIONALE

Considérant l'organisation d'activités récréatives, dans le cadre de la Fête Nationale 2014, par le service des loisirs de Municipalité de Ange-Gardien, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'autoriser la directrice des loisirs, Mme Jennie Rainville à :

- Demander un permis de réunion à la Régie des alcools, des courses et des jeux;
- Signer, pour et au nom de la Municipalité de Ange-Gardien, les documents relatifs;
- À verser un montant de 83 \$ à titre de coût du permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-052-14
DEMANDE DE SUBVENTION AU MOUVEMENT NATIONAL

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'autoriser la directrice du service des loisirs, Mme Jennie Rainville, à présenter une demande de subvention auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour la Fête nationale 2014 et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ange-Gardien, les documents relatifs.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-053-14
AUTORISATION DE SIGNATAIRES – CESSION D'UNE PARTIE DU RANG ROSALIE

Considérant que la Municipalité de Ange-Gardien peut, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, adopter toute mesure non réglementaire dans les domaines prévus, notamment en matière de transports;

Considérant que le Conseil juge opportun de procéder à la fermeture à la circulation et l'abolition, comme chemin public ouvert, une partie du rang Rosalie, soit l'assiette de terrain portant le numéro de lot 3 516 080;

En conséquence, il est proposé par M. M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu :

- de décréter la fermeture à la circulation et l'abolition comme chemin public ouvert, une partie du rang Rosalie portant le numéro de lot 3 516 080, tel que démontré sur un plan préparé par la directrice des services techniques, Mme Patricia Debel, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- de céder l'assiette dudit chemin à M. Gaétan Martel, propriétaire contigu;
- que le ou les cessionnaires devront défrayer tous les frais relatifs à la présente cession;
- d'autoriser M. le maire, Yvan Pinsonneault, et la directrice générale, Mme Brigitte Vachon, à signer tous les documents relatifs.

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 02-054-14
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Charles Choquette et résolu, à 20 h 45, que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière